

Gérer les risques sonores dans les établissements recevant du public (ERP)



FORMATION EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL

ORGANISME DE FORMATION



CONTEXTE

La parution du décret Son en 2017 a posé un nouveau cadre réglementaire s'appliquant à tous les lieux diffusant des bruits ou des sons amplifiés qu'ils soient clos ou ouverts. Cette obligation implique pour l'organisateur de faire monter en compétence son personnel car les prescriptions de la réglementation impliquent une mise en œuvre partagée du sujet.

Cette formation créée par AGI-SON en lien avec le Centre national de la musique et la FNEIJMA, répond donc aux besoins de montées en compétences des professionnel.le.s du secteur culturel et du secteur du tourisme sur les enjeux de gestion sonore à l'échelle d'un lieu ou d'un évènement diffusant des sons amplifiés.

OBJECTIF

- Acquérir des compétences spécifiques en gestion de la protection sonore des publics et des professionnels exposés à la diffusion de sons amplifiés dans un ERP.
- Être en mesure de diagnostiquer les situations à risques en analysant les mesures sonores.
- Pouvoir élaborer des actions de préventions durables en adéquation avec le cadre réglementaire.
- Préconiser des actions de prévention adaptées aux caractéristiques des situations en envisageant des mesures correctives pour garantir un niveau minimal d'exposition aux risques sonores.

PUBLIC

- Les professionnels chargés des questions de sonorisation et/ou de prévention ou intéressés par l'acquisition de compétences en gestion des risques sonores.
- La formation développée avec Fortissimo a pour particularité de s'adresser à une équipe : De la direction en passant par la programmation, l'administration et, bien sûr, la technique (équipe permanente, intermittents et prestataire de service), il est pertinent que le sujet soit partagé, puisqu'il impacte différents services de l'organisateur.

Gérer les risques sonores dans les établissements recevant du public (ERP)



FORMATION EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL

PARCOURS DE FORMATION

Partie en ligne :

La physique du son

Les caractéristiques du son
Les notions d'acoustique
La psycho-acoustique
Mesurer les sons
Notions sur les musiques amplifiées

L'appareil auditif et les risques sonores

La physiologie de l'oreille
Les pathologies liées aux bruits

La législation en matière de gestion sonore

La prévention des risques auditifs

Les 9 principes fondateurs de la prévention
Les acteurs de la prévention
La démarche de prévention
La prévention des risques auditifs liés à la pratique des musiques actuelles



Durée : 15H en ligne et
2 jours en présentiel

Partie en présentiel :

Sur la base de plusieurs études de cas en sous-groupe, les apprenant·es seront amenés à :

- établir un diagnostic
- identifier les situations d'exposition aux risques sonores des publics et des professionnels de l'ERP, le respect de la tranquillité des riverains ;
- préconiser des actions de protection.

MODALITÉS

L'événement ou le lieu inscrit ses salarié.e.s (permanents et intermittents) à la formation.

Dans le cas d'un festival, il peut inviter son prestataire de service technique à faire participer le personnel qui travaille avec l'organisateur de l'événement.

Formation totalement prise en charge par l'AFDAS pour les permanents et pour les intermittents. Pour les intermittents, c'est le dispositif "intermittent recommandé" de l'AFDAS qui s'applique et les droits à la formation de l'intermittent ne sont pas mobilisés. En ce qui concerne les permanents, l'enveloppe de l'entreprise n'est pas mobilisée, ni le CPF du salarié.

Prérogatives : Pour que tous les membres de l'équipe soient traités de la même manière, les intermittents doivent être rémunérés lors des deux jours de la formation en présentiel.

ÉPREUVE FINALE



En deux étapes :
QCM et épreuve orale avec une étude de cas pratique.